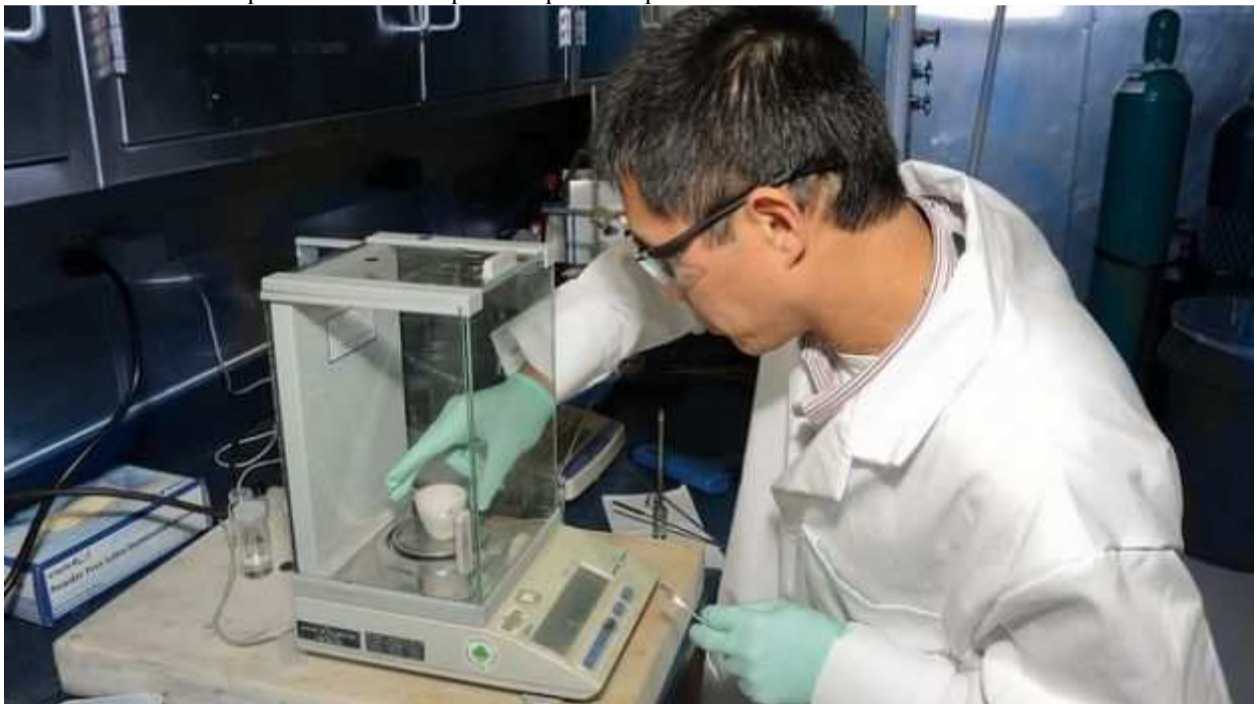


## Un fonds de pension pan-européen pour éviter la fuite des cerveaux

[MONDE](#) | mardi 17 février 2015 à 12h05

Écoutez

L'Union européenne ne manque pas de chercheurs mais ils ont souvent tendance à s'expatrier outre-Atlantique. Pour éviter cette fuite des cerveaux, la Commission européenne entend favoriser la mobilité interne en mettant en place un fonds de pension pan-européen.



La Commission européenne veut mettre en place un fonds de pension pan-européen pour éviter la fuite des cerveaux (Illustration) - Flickr-RDECOM

### Mots clés

- Pension complémentaire.
- Commission européenne

La mobilité est essentielle à la recherche et au partage des connaissances, mais elle reste freinée en Europe par des régimes sociaux complètement différents d'un pays à l'autre. Quand un chercheur quitte son pays d'origine pour un autre pays européen, bien souvent il perd ses droits et risque de se retrouver en fin de carrière avec une pension complémentaire ridicule.

La Commission européenne veut stopper cette hémorragie en créant un véhicule d'épargne-pension commun à tous les chercheurs européens qu'ils soient employés dans le public - par des universités ou des instituts de recherche - ou dans des entreprises privées.

**Quatre ans pour le mettre sur pied**

Ce fonds s'appellera Resaver et c'est la société de courtage d'assurance Aon qui a été chargée de le mettre sur pied. Elle dispose de quatre années pour y arriver mais il faut dire que la mise en place de ce fonds est techniquement très complexe. Thierry Verkest, le responsable du projet, rappelle qu'il s'agit de rassembler plusieurs plans de pension nationaux dans une même caisse de pension.

Or, la tâche ne sera pas simple notamment en raison des différences légales ou même linguistiques : "*Dans chacun de ces pays, il faut respecter les lois sociales et du travail. Chacun de ces pays a aussi un régime de taxation différent, nous ne parlons pas la même langue, nous ne partageons pas tous l'euro...*"

### **La Belgique comme modèle?**

On ne sait pas encore où ce fonds de pension sera basé en Europe. Un consortium d'universités et d'institutions de recherche a été mis sur pied pour déterminer dans les deux mois à venir quelle sera la localisation et la personnalité juridique de ce fonds pan-européen.

Mais pour Thierry Verkest, le modèle des OFP (Organismes de Fonds de Pension) à la belge présente beaucoup d'avantages et pourrait bien faire recette : "*En Belgique nous avons déjà de tels fonds de pension pan-européens (...) qui choisissent la Belgique essentiellement pour sa flexibilité dans la manière de structurer l'organisation, de financer ses plans de pension, d'investir les actifs de ces plans de pension, ... La flexibilité en Belgique attire pas mal de multinationales et pourrait également attirer ce fonds de pension que l'on va créer pour les chercheurs en Europe*".

### **Opérationnel dans six pays d'ici un an**

Si ce fonds est effectivement créé en Belgique, c'est de Belgique que tous les chercheurs européens toucheraient leur pension complémentaire. Le fonds placerait et gérerait leurs avoirs car il s'agit en fait d'un mécanisme de capitalisation. Une fois la retraite venue, la pension serait versée dans le pays de résidence du chercheur, quel qu'il soit, et suivant les modalités prévues localement : par rente mensuelle, par versement d'un capital, etc.

Ce fonds devrait être opérationnel d'ici un an dans six pays au moins de l'Union pour s'élargir ensuite puisque c'est toute l'Europe qui est visée par le projet. Mais tout dépendra bien sûr de l'intérêt suscité dans les universités et autres instituts de recherche.

### **Écoutez les explications de Françoise Gilain**